

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024
CONVOCAION DU 06 DECEMBRE 2024

I) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

- M. le Maire fait part qu'une entreprise ayant répondu au lot 2 n'était pas d'accord sur le résultat de l'appel d'offres. M. BAILLEUL lui a fourni les explications nécessaires justifiant de son classement.

- Mme TISON aurait souhaité qu'à la place de « M. le Maire énumère les différentes dates des événements de fin d'année à retenir » que les dates des manifestations de fin d'année soient énumérées sur le compte-rendu.

- M. le Maire fait le point sur les différentes subventions promises pour la deuxième tranche des travaux. Au vu de celles-ci, les travaux seront subventionnés à 80%.

- M. le Maire fait part qu'au regard du planning prévisionnel des travaux d'aménagement des espaces publics il ne sera pas possible de faire l'Assemblée Générale du Crédit Agricole à la salle polyvalente.

II) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET LA COMMUNE D'ESTREE-BLANCHE POUR L'ACCES DE LA BIBLIOTHEQUE RELAIS AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE :

Mme DEGRAVE rappelle la réunion organisée il y a quelques mois par la CABBALR pour la mise en réseau des bibliothèques et que les bénévoles n'étaient pas favorables à cette mesure. Récemment une responsable du Département est venue réexpliquer les enjeux de la mise en réseau de la bibliothèque aux bénévoles. Elle a expliqué que cela ne changerait rien à leur fonctionnement, le seul changement résiderait dans le logiciel. Mme DEGRAVE explique que le logiciel que l'on a actuellement à la bibliothèque va devenir obsolète car il n'y aura plus de mise à jour à partir de 2025. Les bénévoles ont compris qu'il devenait nécessaire de passer ce cap. Le département fournit le logiciel et dispense les formations nécessaires aux bénévoles. Mme DEGRAVE souligne au passage l'arrivée d'une nouvelle bénévole au sein de l'équipe et fait part que M. et Mme HULEUX vont arrêter, leurs déplacements pour assurer les permanences devenant pour eux de plus en plus difficiles. Ainsi afin de mettre en réseau la bibliothèque, il y a lieu de signer la convention.

POUR : 12 UNANIMITE

III) PROTECTION COMPLEMENTAIRE VOLET PREVOYANCE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU CENTRE DE GESTION :

M. le Maire explique que le décret 2011-1474 complété par l'ordonnance 2021-1475 et par le décret n°2022-581 instaure une responsabilité de l'employeur vis-à-vis des risques prévoyance et santé de ses agents. Les textes imposent pour ces 2 risques un minima de participation pour l'employeur et des types de contrat particuliers. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2025, la commune est dans l'obligation de proposer une protection complémentaire volet prévoyance avec un minimum de participation de 7 €. Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une convention de participation prévoyance sur le même principe que celle qu'il propose pour la santé à laquelle la commune adhère déjà. M. le Maire propose

d'adhérer à la convention de participation du Centre de Gestion et de fixer la participation de la commune à hauteur de 7 € par mois et par agent.

POUR : 12 UNANIMITE

IV) VENTE D'UN EVIER :

M. le Maire rappelle l'acquisition par la commune d'un lave-vaisselle d'occasion fourni avec un évier. Ainsi l'évier qui était au restaurant scolaire a été démonté et remis. M. le Maire fait part d'un acheteur pour cet évier au prix de 300 €. Il demande l'avis de l'assemblée.

POUR : 12 UNANIMITE

V) GARDERIE : REVISION DES TARIFS :

Mme DEGRAVE rappelle que l'inscription aux services périscolaires se fait depuis quelques mois via l'application My Périshool et explique que quelques petites choses sont à affiner notamment pour la garderie du matin où des parents déposent leur enfant à 8 h 10 et se voient facturer 1 €. Ainsi, Mme DEGRAVE pense qu'il serait sage de fractionner en demi-heure les créneaux du matin comme suit : 6 h 45 – 7 h 15 / 7h15 – 7h 45 / 7h45 – 8h15. M. le Maire demande l'avis de l'assemblée

POUR : 12 UNANIMITE

VI) REVISION DES TARIFS PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS :

M. le Maire fait part que les tarifs des photocopies et impressions n'ont pas été révisés depuis 2014. M. le Maire rappelle les tarifs actuels :

- A4 Noir et Blanc : 0 € 23
- A3 Noir et Blanc : 0 € 35
- A4 couleur : 0 € 30
- A3 couleur : 0 € 40

M. le Maire propose les tarifs suivants qui seraient applicables au 1^{er} janvier 2025 :

- A4 Noir et Blanc : 0 € 30
- A3 Noir et Blanc : 0 € 40
- A4 couleur : 0 € 40
- A3 couleur : 0 € 50

POUR : 12 UNANIMITE

VII) ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU TRANSVAAL : CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE LIGNY LES AIRES :

M. le Maire fait part de l'installation de 2 candélabres rue du Transvaal sur le territoire de la commune de Ligny les Aires raccordés à l'armoire de la commune. Ainsi il y a lieu d'établir une convention avec la commune de Ligny les Aires identique à celle établie avec la commune d'ENQUIN-LES-GUINEGATTE pour fixer les modalités de remboursement des consommations électriques et abonnement pour les 2 candélabres. M. le Maire demande l'autorisation de signer cette convention

POUR : 12 UNANIMITE

VIII) CLOTURE CIMETIERE :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé à l'entreprise FERETZ de LIGNY LES AIRES d'effectuer un devis pour la fourniture et la pose d'une clôture en façade du cimetière en panneau rigide de couleur gris avec soubassement en plaque de béton. Le devis comprend également l'arrachage de la haie avec évacuation et la fourniture et pose de cailloux entre la route et la clôture. M. le Maire rappelle le montant du devis effectué pour la fourniture et la pose d'une palissade en béton imitation bois. M. le Maire propose d'effectuer uniquement la clôture en façade et de conserver pour le moment les haies qui entourent le reste du cimetière

POUR : 12 UNANIMITE

IX) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE :

Afin d'effectuer les travaux de clôture du cimetière évoqué précédemment M. le Maire explique la nécessité d'effectuer les virements de crédit suivants.

POUR : 12 UNANIMITE

X) REFECTION DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION :

M. le Maire fait part de l'état des voiries à l'Orée du bois suite aux travaux d'assainissement, celles-ci nécessitent une réfection complète. Un devis auprès de l'entreprise a été effectué pour la réfection de celles-ci. Devant cette situation, M. le Maire a demandé une réunion avec le directeur technique de la CABBALR, M. Bernard WEPPE. Etaient présents également à cette réunion Julien JEZEWSKI, technicien bureau études assainissement, les adjoints et Mme DELOHEN. L'enjeu de cette réunion était de trouver un accord sur la répartition des frais car à l'origine la CABBALR ne prend en charge qu'un tiers de la rue et la commune, 2/3. Or la quasi-totalité des rues sont ouvertes complètement. Un nouveau devis devait nous être transmis par la CABBALR mais à ce jour la commune n'a rien reçu. M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'état au titre de la DETR et auprès du Département au titre de l'aide à voirie communale dès l'obtention d'un nouveau devis.

POUR : 12 UNANIMITE

M. le Maire souligne que dans le devis reçu était comptée la mise à niveau définitive des bouches à clés. M. le Maire a contacté Noréade à ce sujet, Noréade va prendre en charge la mise à niveau.

XI) MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE :

M. le Maire fait part de la demande de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente émanant de l'association chiens handicaps pour le loto annuel qu'elle organise. Pour 2025 il est programmé le 09 août. M. le Maire propose de donner un avis favorable à la demande

POUR : 12 UNANIMITE

XII) DENOMINATION DE LA RUE DE LA RESIDENCE DES SAULES:

M. le Maire fait part de la nécessité de nommer la rue qui va desservir les logements de la résidence des saules. Mme DEGRAVE propose « la rue du petit pont » en référence à la passerelle en bois qui sera installée au bout de la résidence et qui fera la liaison avec le parking de la salle polyvalente.

POUR : 12 UNANIMITE

XIII) DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS:

M. le Maire informe l'assemblée que le sol de la salle de musique a été changé, un parquet a été installé. Les vieux radiateurs vont être remplacés. M. le Maire a demandé un devis au menuiserie de la Lacquette pour la pose d'un faux plafond avec dalle phonique, les musiciens se plaignant qu'il faisait froid dans la salle. M. le Maire fait part que ces travaux seraient éligibles à un fond de concours d'urgence, il rappelle que les communes ont le droit à 10 000 € par an. M. le Maire propose de faire une demande

POUR : 12 UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire rappelle que l'arbre de Noël des enfants de la commune a lieu ce samedi 14 décembre
- Mme DEGRAVE fait part que le 25 novembre dernier c'était la journée de la lutte contre les violences intrafamiliales. Des sachets avec un violentomètre ont été déposés à la pharmacie et aux boulangeries.
- Mme DEGRAVE demande des volontaires pour effectuer la surveillance des enfants au repas de Noël qui se déroulera jeudi 19 décembre midi. Maryvonne, Fredy, Michel et Séverine font part de leur présence.
- La distribution des colis des aînés s'effectuera jeudi 19 décembre après-midi.
- L'arbre de Noël des enfants du personnel communal, des élus et des membres de la commission sociale aura lieu le vendredi 20 décembre.
- La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier
- Mme TISON fait part de la remarque d'une AVS concernant le manque d'urinoir à la taille des enfants dans les toilettes des hommes de la salle polyvalente ce qui pose problème quand les enfants veulent aller aux toilettes. M. le Maire répond que cela nécessiterait beaucoup de transformation pour une situation qui n'arrive qu'une à deux fois par an.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.